

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2015, 9h30-11H30

à la Mairie de La Wantzenau

Thème : Baignade au Wolfert

A l'initiative de Monsieur Patrick DEPYL, Maire de La Wantzenau

Présents

- Monsieur Patrick DEPYL, Maire de La Wantzenau
- Madame Olivia RIEDINGER, DGS Mairie de La Wantzenau
- Monsieur GUEHL, DTCS (ex Jeunesse et Sport), Préfecture du Bas-Rhin
- Messieurs KOSUL et SCHNELL, GSM
- Madame Arlette ANFREY, ASOR
- Messieurs J Pierre GROSS et TISSIER, ACAL
- Monsieur Jacques VIERLING, APQVLW
- Monsieur Edouard KREMER, policier municipal
- Messieurs Yves BONARDI, Francis CREWS, Jean Marc FELTZ et Thierry SEIBERT, WWW

Préambule

Monsieur DEPYL présente la situation actuelle et la problématique des clubs de plongée, élément déclencheur de cette réunion. Il rappelle le principe de responsabilité et de précaution qui est sa ligne directrice dans l'approche de ce dossier. Monsieur DEPYL est conscient que l'usage et la baignade au Wolfert sont de tradition culturelle, de même que le Wolfert est un bien culturel et environnemental qui s'oppose à une logique économique. Il note que l'accès et l'usage de ce lieu sont tolérés depuis des dizaines d'années.

Néanmoins le problème de la responsabilité en cas d'accident n'est pas résolu et même accentué depuis l'arrêté de juillet 2014 concernant la réexploitation du Wolfert. En effet le Wolfert est maintenant situé dans le périmètre exploité. La collectivité pourrait être recherchée en responsabilité en cas d'accident selon le Maire.

Monsieur DEPYL rappelle qu'il a voté contre l'exploitation du Wolfert lors de la dernière séance du conseil municipal de la dernière mandature et que même la commission municipale de l'environnement était opposée à l'exploitation du Wolfert. Contre l'avis de cette commission, l'ancien maire a émis un avis favorable à l'exploitation pour une durée de 20 ans, y compris le Wolfert.

Pour sortir de cette situation, Monsieur DEPYL propose que les parties prenantes présentes réfléchissent à des pistes de réflexion telles que :

- Autorisation de la baignade (voir possibilité de modification de l'arrêté préfectoral (AP))
- Echange de terrains pour permettre à l'exploitant de récupérer le volume de gravier ailleurs que dans le Wolfert
- Rachat du Wolfert par la commune

Réponse de GSM :

Concernant la possibilité de modifier les termes de l'AP (périmètre exploitable et exploité) ce sont des subtilités à voir avec des juristes et les services de la préfecture pour permettre la possibilité d'activités autres que le gravièrage dans le périmètre classé. GSM est en train d'étudier cette possibilité avec leur service juridique. Néanmoins, Monsieur KOSUL rappelle que ces dispositions ne résoudreaient le problème qu'à court terme car dans 11 ans l'entrée de la drague est prévue dans le Wolfert. A ce moment là, toute activité serait interdite et l'accès clôturé.

Intervention de l'APQVLW

Cette situation n'a rien d'étonnant car tout le monde savait ce qui allait se passer en 2014... L'APQVLW avait des contacts avec la Mairie et GSM depuis longtemps et il ne faut pas attaquer la municipalité précédente. Il faut rester dans la concertation et trouver un accord avec l'industriel et ne pas entrer en confrontation...

De toute façon l'exploitant a l'obligation de re-naturer le site après exploitation. Dès l'entrée de la drague dans le Wolfert il y aura possibilité de basculement des activités de loisirs dans le plan d'eau actuellement en exploitation (silverlake)...

On trouvera des solutions...

Intervention de Monsieur GUEHL à la demande de Monsieur DEPYL

La solution la plus simple c'est de clôturer ! Monsieur DEPYL rappelle que c'est justement pour éviter cette action extrême que la réunion a lieu et qu'il attend des propositions autres...

Exposé sur les différentes subtilités entre *baignade interdite*, *baignade aux risques et péril des usagés*, les différentes modalités d'une *baignade aménagée* (accès secours, des sanitaires, vérification qualité de l'eau, etc.).

Monsieur DEPYL soulève la question de savoir d'où émane l'interdiction de plonger et qui a envoyé la gendarmerie sur le site des clubs de plongée pour signifier l'interdiction de plonger?

Intervention de Monsieur GROSS et de Madame ANFREY

Ils relatent d'abord la brutalité de cette décision du jour au lendemain, les clubs n'ont pas eu le temps de trouver des solutions de repli, la possibilité vers l'étang du Fort à Holtzheim ne résout que très partiellement leur problème. La gendarmerie est intervenue sur le site un dimanche matin et a signifié aux plongeurs s'apprêtant à plonger (ACAL) ainsi que ceux qui remontaient (ASOR) d'arrêter sur le champ toute activité. Depuis, l'activité des deux clubs a cessé sur le site du Wolfert. Monsieur GROSS rappelle que, même si dans 11 ans leur activité est transférée sur l'étang actuellement en exploitation, les clubs ne pourront pas pratiquer la plongée pendant 2 à 3 ans du fait de la turbidité de l'eau liée à la présence des fines de sable en suspension empêchant une bonne visibilité. De plus une gravière creusée à 50 mètres de profondeur ne permet pas les activités courantes et principales (initiation et formation de plongée) et ils ne retrouveraient pas leur terrain de jeux idéal du Wolfert d'une profondeur moyenne de 11 mètres avec tout l'environnement qui, depuis près d'un siècle, s'y est installé.

Intervention de Monsieur SEIBERT

Rappel historique de la situation : en 1994 la commune de La Wantzenau a accepté de louer les chemins qui séparaient les plans d'eau, ce qui a permis à GSM d'accéder à environ 6 000

000 tonnes de granulats. En contrepartie GSM ne touchait pas au Wolfert et à ses 1 700 000 tonnes de granulats. Sans rentrer dans les détails, par cette opération l'exploitant a gagné en gros 2X la valeur du Wolfert. Les municipalités qui ont suivi, n'ont pas agi pour entériner cette situation dans les plans d'aménagements (POS, ZERC). Le Wolfert n'a pas été sorti de la zone graviérable, en contradiction avec la cohérence de l'AP de 1994. De plus, en 2007, lorsque le Wolfert a été racheté par GSM, la commune n'a pas profité de l'occasion pour préempter le bien. WWW est maintenant, en curatif, obligé de tenter de réparer l'incurie des municipalités précédentes qui ont complètement occulté les aspirations de la population*.

Il rappelle que le PLU de l'Eurométropole est en cours d'élaboration et que cela serait une opportunité pour modifier le zonage. Cela d'autant plus que la consommation de granulats a été surestimée dans l'agglomération strasbourgeoise lors de l'élaboration de la ZERC N°2.

Au regard de la complexité de la tâche, trouver une solution légale à court terme pour les usagers du Wolfert et à long terme pour le maintien de cet espace exceptionnel dans le cadre de vie à La Wantzenau, Monsieur SEIBERT propose de fixer une date pour une rencontre prochaine et rappelle les échéances qui courent.

Intervention de Monsieur GROSS

Il rappelle l'urgence à trouver une solution.

Il remercie les deux associations APQVLW et WWW de leurs interventions en faveur de la situation des clubs de plongée.

Intervention de Monsieur SEIBERT

Il souhaite la réciprocité de la part des clubs de plongée et leur propose de provoquer une rencontre pour fédérer les actions et les forces afin de défendre le plus efficacement possible le Wolfert.

Conclusion

Le Maire remercie les participants pour la tenue de cette première réunion.

Il propose une nouvelle réunion fin juin 2015 et demande aux parties de plancher sur des solutions afin de pouvoir trouver une sortie à cette situation.

* voir la page « A PROPOS » du site WWW.